



SYNDICAT NATIONAL
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Association des Maires du Sénégal



COOPERATION TECHNIQUE INTERNATIONALE SNDGCT-AMS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTE III DE LA DECENTRALISATION

MAI 2017

Note de présentation

Le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales est un syndicat professionnel créé en 1948 qui regroupe en France près de 4 000 adhérents, directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des Communes, des Etablissements de Coopération Intercommunale, des Départements et des Régions. Les adhérents du SNDGCT sont rassemblés dans 23 Unions Régionales et 100 sections départementales.

Il a vocation à :

- défendre les intérêts moraux, matériels et professionnels auprès des Pouvoirs Publics et devant les Instances Disciplinaires et les Tribunaux,
- répondre aux consultations et échanges réguliers avec le Parlement, les Administrations Centrales, sur les textes relatifs à la Fonction Publique Territoriale et à la décentralisation,
- participer, en position de conseil, aux groupes de travail nationaux,
- mener des études sur des thèmes professionnels par l'organisation de tables-rondes,
- assurer la protection juridique et la couverture des risques liés au nouveau Code Pénal.
- accompagner l'aide à la mobilité professionnelle de ses membres et offrir un service de médiation,
- à animer le réseau professionnel au niveau national et local
- à développer des coopérations avec d'autres associations de dirigeants territoriaux au niveau international

Outre les missions qu'il exerce au niveau national, le SNDGCT mène différentes actions de coopération à l'international, notamment avec le Québec, la Belgique, l'Israël, le Japon, les pays membres de l'UDITE- Union des Dirigeants Territoriaux Européens, et aujourd'hui développe des partenariats auprès des pays d'Afrique francophones.

Ce type de coopération porte sur les points suivants :

- Le renforcement des collectivités territoriales et la mise en œuvre d'un dispositif d'appui au niveau des fonctions de direction générale des services et direction générale adjointe et autres fonctions support (organisation, encadrement, management, planification stratégique) et d'accompagnement des secrétaires généraux des collectivités locales ;

- Le développement de l'action syndicale professionnelle des secrétaires généraux en contribuant aux réflexions sur le rôle, les missions, le statut, l'accompagnement des réformes ;
- L'organisation de missions d'expertises au Sénégal, de voyages d'études et de stages d'immersion en France, de réalisation d'études conjointes, de partage d'information et de ressources documentaires, d'échange d'expérience et de pratiques, de manifestations conjointes, de réflexions sous forme de séminaires, colloques et conférences ;
- La mise en réseau de l'organisation professionnelle des secrétaires généraux avec les associations d'élus représentant les différentes collectivités locales et les établissements publics
- Le soutien à la formation des élus et des fonctionnaires locaux, par l'accompagnement des organismes de formation professionnelle et des instituts universitaires

En 2016 le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a reconnu les membres du Syndicat en tant qu'experts des Collectivités Territoriales habilités à dispenser des formations, réaliser des audits et intervenir en tant que conseils.

Coopération franco-sénégalaise

Le rapprochement entre les Directeur Généraux et l'Association des Maires du Sénégal s'opère depuis le Congrès National du SNDGCT de 2014 à Nancy avec la présence du Président de l'AMS. Au Congrès de 2015 à la Rochelle le projet de coopération entre le SNDGCT et les Maires du Sénégal était lancé en présence du Président de l'AMS et des représentants de l'Ambassade du Sénégal en France avec la désignation au sein de la Commission Europe et relations internationales d'un délégué pour le suivi de la coopération avec le Sénégal.

Le Sénégal a une longue tradition d'Etat décentralisé. Les premières communes ont été érigées vers la fin du 19ème siècle. Mais la décentralisation en milieu rural est beaucoup plus récente. Elle a été lancée en 1972 par la loi N° 72-25 du 19 avril 1972 qui a créé les communautés rurales. Depuis cette date, plusieurs évolutions visant à renforcer le pouvoir des gouvernements locaux et la participation des citoyens dans la gestion des affaires locales ont été constatées.

La réforme introduite par la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant respectivement Code général des Collectivités locales et transfert de compétences aux communes et aux départements a fini de mettre les collectivités locales au cœur du dispositif de décentralisation et du développement local.

Le Titre second de la loi consacre le transfert de neuf (09) domaines de compétences aux collectivités locales pour leur permettre de « mieux répondre à l'exigence du développement économique, social et culturel [...] et de permettre à la population d'une circonscription de décider d'elle-même des affaires locales».

Les domaines de compétences transférées sont :

- 1) Domaine national
- 2) Environnement et gestion des ressources naturelles
- 3) Santé, population et action sociale
- 4) Jeunesse, sport et loisir
- 5) Culture
- 6) Education
- 7) Planification
- 8) Aménagement du territoire
- 9) Urbanisme et habitat.

L'objectif de la décentralisation au Sénégal vise une modernisation de la gestion publique territoriale, avec une réforme des finances locales et une promotion soutenue de la qualité des ressources humaines.

Cette réforme dénommée Acte III de la décentralisation pose la question du renforcement de capacité des exécutifs locaux et des fonctionnaires et donc de la recherche d'appuis de la gouvernance locale par la formation, le conseil, l'expertise et les échanges de pratiques.

Le SNDGCT a été invité en mars 2016 à participer au 1^{er} Congrès des Maire du Sénégal au Centre International de Conférence Abdou DIOUF (CICAD) à Diamniadio. En marge de ce Congrès le SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GENERAUX DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (**SNDGCT**) de France et L'ASSOCIATION DES MAIRES DU SENEGAL (**AMS**) ont signé un protocole de Coopération portant sur les modalités de collaboration dans les domaines de la conduite des politiques de décentralisation et de gouvernance locale, au Sénégal et en France.

Faisant suite à ce protocole, une délégation du SNDGCT, accompagnée du Conseiller en charge de la Coopération Décentralisée à l'Ambassade du Sénégal à Paris, s'est rendu au Sénégal, en janvier 2017 pour une 1^{ère} mission de coopération technique afin de définir un programme d'action sur 3 ans

Relevé de décisions SNDGCT-AMS du 2 février 2017

1. Renforcement des capacités des élus et du personnel municipal et échanges d'expériences et de bonnes pratiques en matière de gestion des Collectivités Locales,
2. Diagnostic de la mise en œuvre de la politique de territorialisation des politiques publiques tant en France qu'au Sénégal,
3. Facilitation des relations entre les Communes et intercommunalités des deux pays.
4. Formation de formateurs dans les disciplines d'administration territoriale

Programme de coopération technique 2017-2019

1. Immersion territoriale de collectivités sénégalaise en France / une semaine par an.
 - Accueil de 10 collectivités (Maire + Secrétaire Général)
 - Rencontre avec les institutions et les collectivités locales Sénat –Préfecture-Sous-préfecture- Chambres Consulaires- Région,-Département-Intercommunalité-Commune-
 - Stage d'une semaine au sein d'une collectivité française
2. Renforcement de capacité / Formation de formateurs et formation des élus en partenariat avec la Facultés des Sciences Politiques et Juridiques de l'UCAD et l'Institut de la Gouvernance Territoriale (4 formateurs sur 1 semaine)

Ces 2 actions seront reconduites chaque année sur 3 ans
